

LETTRE DE CONSULTATION

(Consultation n°26VC104)

Procédure adaptée

ETUDE DE FAISABILITÉ AMÉLIORATION SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ARGENTRE-DU-PLESSIS

Conformément au code de la commande publique, applicable à compter du 1er avril 2019
(Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)

Pouvoir adjudicateur

Vitré Communauté
16 bis boulevard des Rochers
35500 Vitré

Représenté par Monsieur Teddy REGNIER, Président

1. DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne une étude hydraulique et amélioration du système d'assainissement d'Argentré-du-Plessis.

FORME DU MARCHÉ : Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché n'est pas alloti.

Variantes à l'initiative du candidat : Autorisées ☐ Non autorisées ☒

Variantes à l'initiative de l'acheteur : Exigées ☐ Non exigées ☒

DUREE DU MARCHÉ :

La durée de la mission est estimée entre à 4 mois maximum à compter du démarrage des prestations.

Il appartient au candidat de proposer dans son offre, les délais sur lesquels il s'engage pour chacune des phases de la mission.

Reconduction : Oui ☐ Non ☒

DEFINITION DU BESOIN

Le besoin est défini dans le cahier des clauses techniques particulières annexé à la présente lettre de consultation.



2. PRIX ET REGLEMENT

PRIX : Ferme ☒ Révisable ☐

Le prix est ferme et non révisable pendant toute la durée d'exécution de la mission.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Les factures seront réglées par virement à 30 jours nets date de réception de facture après vérification du service fait.

3. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le **mardi 15 septembre 2026** à 12 heures

Durée de validité des offres : 120 jours

Les offres seront rédigées en langue française.

Les propositions délivrées après la date et heure limite indiquée ci-dessus ne seront pas retenues.

MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade de la remise de l'offre. Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur privilégie la signature électronique de l'offre au stade de l'attribution. Toutefois, en cas d'impossibilité de signer électroniquement le contrat, celui-ci pourra être rematérialisé en vue d'une signature manuscrite. A noter qu'il ne sera pas accepté de signature manuscrite scannée car celle-ci n'a pas de valeur juridique.

DOCUMENT A TRANSMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE

- L'attestation sur l'honneur jointe en annexe à la présente lettre de consultation **signée**
- Certificat d'aptitude à travailler en espace confiné (CATEC)

Un candidat peut se présenter seul, avec un sous-traitant ou en groupement momentané d'entreprises (cotraitance). Dans l'hypothèse d'un groupement, chaque co-traitant devra remplir l'attestation sur l'honneur.

DOCUMENT A TRANSMETTRE AU TITRE DE L'OFFRE

- L'acte d'engagement dûment complété par le représentant habilité
- La décomposition de l'offre financière du candidat
- Note méthodologique : Présentation de la démarche de travail, les modalités d'intégration des données et la pertinence des livrables proposés
- Un planning précisant les délais pour chacune des phases de la mission



CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères ci-dessous, classés par ordre de priorité :

- 1 - Prix
- 2 - Méthodologie
- 3 - Délai d'exécution

Si plusieurs candidats arrivent ex-aequo, le marché sera attribué à celui ayant obtenu la meilleure note au critère « Prix »

NEGOCIATIONS : Oui ☒ Non ☐

Vitré Communauté se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats sur tous les éléments composant l'offre (délai, prix,...)

Les offres irrégulières et inacceptables pourront être classées après appréciation par le pouvoir adjudicateur de la nature de la non-conformité. Les offres inappropriées ne pourront faire l'objet d'une négociation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

■ Date limite pour poser des questions : 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

■ Une visite sur site est prévue : Oui ☐ Non ☒

■ Pénalités de retard : Lorsque le délai contractuel d'exécution des prestations est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1,0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-FCS. Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

PIECES CONTRACTUELLES :

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, elles prévalent dans l'ordre de priorité suivant :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes financières
- Le cahier des clauses techniques particulières (CTPT) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
- L'offre du titulaire et ses éventuelles annexes



DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S) :

1) L'acte d'engagement et ses annexes qui seront complétés et joints au candidat attributaire. Ces documents devront être signés par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) (en cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises)

2) Le candidat (et le cas échéant ses cotraitants) auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit :

- L'Attestation de régularité fiscale
- L'attestation sociale de vigilance datant de moins de 6 mois
- L'Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Professionnelle
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour ce marché (datant de moins de 6 mois)

Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, ces documents seront à remettre sur la **plateforme e-attestations.com**. Le service de dépôt des documents est **gratuit**. Dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF...), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Si le candidat est déjà inscrit sur la plateforme, il pourra se connecter directement avec ses identifiants habituels. Dans le cas contraire, il recevra en parallèle du courrier d'attribution, un courriel de la plateforme lui indiquant ses identifiants (à partir de l'adresse : support@e-attestations.com).

En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, à l'exécution ou à l'interprétation du présent marché, les parties au marché conviennent de tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable entre elles dans un délai de deux mois. La recherche d'une solution amiable ne s'applique pas en cas de référé. Le cas échéant, les différends entre le Titulaire du marché et Vitré Communauté seront tranchés par les Tribunaux compétents de Rennes.

